

# Parc national de Port Cros

## Objectif 2.I Mener des actions spécifiques pour conserver les habitats et espèces patrimoniaux

La conservation des habitats et espèces patrimoniaux des coeurs nécessite la mise en oeuvre de protocoles spécifiques de gestion sur le terrain par les agents de l'établissement.

Les espèces emblématiques telles que les puffins cendré et yelkouan (nicheurs), le faucon pèlerin, le discoglosse sarde, la tortue d'Hermann et le phyllodactyle d'Europe, représentent des priorités en matière de conservation. Leur préservation efficace passe par la conservation et le cas échéant, par la restauration de leurs habitats naturels.

Le principe de gestion retenu sur les coeurs est de privilégier l'évolution naturelle des milieux en limitant les interventions humaines. Il peut cependant être dérogé à cette règle dans les cas particuliers où elle s'avère préjudiciable au maintien de la biodiversité.

Ainsi, dans le cas particulier d'habitats et d'espèces rares ou endémiques, des interventions pourront être ponctuellement programmées après avis du conseil scientifique, par exemple pour le maintien de milieux ouverts à euphorbe arborescente et genêt à feuille de lin, des mares temporaires à isoète de Durieu, etc.

[...]

Les pollutions et le développement d'espèces exotiques invasives, conséquences indirectes des activités humaines, peuvent être maîtrisées par des interventions de gestion : les mesures correspondantes sont détaillées dans le présent Objectif 2.I.

Les mesures de limitation des impacts des activités humaines par l'organisation des activités nautiques sont quant à elles traitées dans l'Objectif 2.II.

Les plantes invasives introduites constituent un risque élevé de perte de biodiversité, cet enjeu prioritaire mérite donc d'être traité par une mesure spécifique.

7 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
<b>2.I.3 Préserver et restaurer les zones humides des coeurs.</b>  Cette mesure s'appuie sur les préconisations du DOCOB Natura 2000 et contribue à la mise en oeuvre du PNA Chiroptères ainsi qu'à la	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maîtrise d'ouvrage avec Appui du CBNMP</li><li>• Mise en oeuvre des préconisations du DOCOB Natura 2000 relatives aux communautés amphibiens</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Soutien de la démarche</li><li>• DDTM, DREAL</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Partenaires scientifiques</li><li>• CG 83</li><li>• Agence de l'eau RMC</li></ul>

# Parc national de Port Cros

<p>préservation du discoglosse sarde. La pérennité de cette espèce repose en effet sur la totale intégrité de ses lieux de reproduction que sont mares, cours d'eau temporaires et puits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affinage des inventaires</li> <li>• Diffusion d'information et sensibilisation</li> </ul>		
<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>
<p><b>2.1.5 Coeur et AOA île : Prévenir strictement les introductions et lutter contre les espèces invasives animales et végétales terrestres et marines.</b></p> <p>Cette mesure, en cohérence avec la stratégie régionale espèces envahissantes (en cours d'élaboration), repose sur l'information et la sensibilisation des habitants et des visiteurs, sur les menaces liées l'introduction des espèces à caractère envahissant.</p> <p>Certaines espèces animales envahissantes ou posant des problèmes vis-à-vis d'espèces d'intérêt patrimonial doivent être surveillées et leur développement contrôlé. Il s'agit en particulier du rat noir, ainsi que des chats errants (domestiques, sans propriétaire ou harets). Ce sont des prédateurs d'espèces à enjeu, dont les puffins et l'engoulevent d'Europe (prédation des oeufs et des poussins, voire des adultes).</p> <p>Pour les espèces végétales terrestres, il</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination et montage d'opérations de maîtrise ciblées sur les coeurs</li> <li>• Expérimentation de techniques de régulation ou de destruction des espèces envahissantes</li> <li>• Veille et suivi des espèces envahissantes</li> <li>• Appui au montage d'opérations partenariales</li> <li>• information et sensibilisation des habitants sur les menaces liées au développement des espèces invasives animales et végétales terrestres et marines</li> <li>• Appui du CBNMP</li> <li>• Diffuser des préconisations pour limiter l'expansion des espèces envahissantes</li> <li>• Publication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement à ne pas utiliser des espèces végétales envahissantes</li> <li>• Soutien de la lutte contre les espèces végétales et animales envahissantes (notamment rats noirs et tortues exotiques)</li> <li>• Relais de l'information sur les bonnes pratiques</li> </ul>	<p>Espèces terrestres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SRAL, GDS, FREDON PACA</li> <li>• DDTM</li> <li>• Habitants</li> <li>• Partenaires scientifiques, pépiniéristes</li> <li>• Partenaires privés</li> </ul> <p>Espèces marines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Centres de plongée</li> <li>• Plaisanciers</li> <li>• Compagnies maritimes</li> <li>• Partenaires scientifiques</li> <li>• Habitants</li> </ul>

# Parc national de Port Cros

<p>s'agit de maîtriser le développement des espèces exotiques</p> <p>(mimosas, eucalyptus, chèvrefeuille du japon, griffes de sorcières, herbe de la pampa, etc.) dont la prolifération peut altérer les écosystèmes, par modification des habitats ou concurrencer les espèces indigènes.</p> <p>Pour le milieu marin, la lutte contre <i>Caulerpa taxifolia</i> sera poursuivie sur l'ensemble du coeur marin de Port-Cros et pour des raisons de moyens, ciblée sur les espaces à enjeux du coeur marin de Porquerolles.</p> <p>La surveillance de la progression de <i>Caulerpa racemosa</i> sera également poursuivie.</p>			
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4818

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-13 22:20